

GENDRON, François, *L'affaire des «traîtres»: essai sur la liberté de parole* (Montréal, Wilson & Lafleur Itée, 2005), 76 p.

Daniel Massicotte

Volume 59, numéro 4, printemps 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/013630ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/013630ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Massicotte, D. (2006). Compte rendu de [GENDRON, François, *L'affaire des «traîtres»: essai sur la liberté de parole* (Montréal, Wilson & Lafleur Itée, 2005), 76 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 59(4), 551–552.
<https://doi.org/10.7202/013630ar>

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

GENDRON, François, *L'affaire des « traîtres » : essai sur la liberté de parole* (Montréal, Wilson & Lafleur ltée, 2005), 76 p.

Historien et avocat, François Gendron raconte l'histoire d'une saga judiciaire de près d'un quart de siècle ayant opposé la Société Saint-Jean-Baptiste et la sénatrice Céline Hervieux-Payette à la suite de la publication, dans *Le Devoir* du 4 décembre 1981, d'un placard enflammé de la SSJB dénonçant les députés libéraux du Québec ayant voté en faveur de la nouvelle constitution canadienne et les qualifiant de traîtres. Ayant entendu, entre autres témoins experts, le politologue Denis Monière et les historiens Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois, les juges de la Cour d'appel du Québec retinrent le sens atténué du mot « traître », visant à stigmatiser les adversaires politiques dont on n'approuve pas les idées, davantage conforme à l'histoire du Québec et au contexte politique des années 1980 (et non le sens fort de collaborateur avec les nazis en usage dans la France de 1945, ce que d'autres experts ont fait valoir). D'ailleurs, tant les indépendantistes que les fédéralistes utilisent indistinctement le terme pour s'injurier réciproquement, ce qui constitue la norme de tolérance en usage au Québec et au Canada. Le rejet de la requête en appel par la Cour suprême du Canada en juin 2003 a mis un terme définitif à l'affaire *Hervieux-Payette*. Au centre de ce contentieux politique et idéologique opposant un nationalisme québécois à un nationalisme canadien, il y a la liberté de parole

en tant que fondement des institutions et des principes démocratiques où, selon les mots de l'auteur, «la parole peut censurer le gouvernement, mais le gouvernement ne doit pas censurer la parole» (p. 46). Cela dit, en guise d'épilogue, François Gendron signale la cause *Lafferty* où un analyste financier a dû payer des dommages et intérêts aux ex-premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard qui avaient été comparés à Hitler; comme quoi la liberté du citoyen, bien qu'elle soit garantie, comporte des limites et ne doit pas, même polémique, devenir outrancière.

DANIEL MASSICOTTE

Département de sciences humaines
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

La FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Correspondance générale de Louis-Hippolyte La Fontaine, III: Mon Cher Amable, Lettres de Louis-Hippolyte La Fontaine à divers correspondants, 1848-1864* (Montréal, Les Éditions Varia, 2005), 491 p.

Intitulé *Mon cher Amable*, ce troisième tome de la correspondance générale de Louis-Hippolyte La Fontaine a été préparé sous la direction de Georges Aubin et de Renée Blanchet. Le titre, qui renvoie à la correspondance que La Fontaine entretenait avec son ami Joseph-Amable Berthelot (fils), résume bien les documents les plus significatifs reproduits dans ce volume. En effet, La Fontaine s'exprime avec une rare candeur dans les lettres adressées à Berthelot, livrant le fond de sa pensée sur la politique canadienne et sur les hommes qu'il y côtoyait. Une brochette de lettres adressées au Français Pierre Margry permet aussi de mesurer l'intérêt que La Fontaine portait aux affaires internationales et à l'histoire de son pays. Cependant, la vaste majorité des documents reproduits dans ce volume concernent les affaires quotidiennes de l'homme de loi et du politicien qu'était La Fontaine. Souvent ces lettres se limitent à la gestion des affaires financières et à la distribution des postes gouvernementaux aux alliés politiques. Parmi ces documents purement administratifs se retrouvent bon nombre de simples accusés de réception et de demande de traites bancaires. Une «Postface» d'Éric Bédard résume bien l'intérêt principal des documents regroupés dans ce volume, soit celui de bien illustrer l'univers des pouvoirs et la vie matérielle d'une certaine bourgeoisie libérale canadienne-française au milieu du XIX^e siècle.

LOUIS-GEORGES HARVEY

Université Bishop's